

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion de travaux d'alimentation en eau potable
dans l'impasse Marie Julie

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 16 avril 2026 par Monsieur GIMENEZ Baptiste, représentant la société CEGELEC, située Chez Sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX,
Considérant que les travaux d'alimentation en eau potable dans l'impasse Marie Julie de la commune d'Igon vont avoir lieu du 24 avril 2026 et pour une durée de 5 jours
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : Du 24 avril 2026 et pour une durée de 5 jours, la société CEGELEC est autorisée à effectuer des travaux d'alimentation en eau potable dans l'impasse Marie Julie.
- Article 2^{ème}** : Pendant les travaux, la circulation et le stationnement seront interdits.
- Article 3^{ème}** : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise des travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- Article 4^{ème}** : La fourniture, la pose et la maintenance de cette signalisation seront sous la responsabilité du pétitionnaire, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5^{ème}** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6^{ème}** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur GIMENEZ Baptiste, CEGELEC, Chez Sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
 - Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
 - CCPN, Service des déchets, PAE Monplaisir 64800 BENEJACQ

Fait à IGON, le 17 avril 2026

Le Maire
Marc LABAT

